

Le volontariat en deux mots :

Attention aux amalgames : le volontariat n'est en aucun cas une forme de bénévolat. Dans le cas du volontariat, on se situe dans une démarche d'engagement volontaire, mais l'organisation nous fournit une indemnisation. Ce n'est pas un salaire, mais une compensation qui permet de vivre sans appui financier extérieur. Sa hauteur varie en fonction des moyens de la structure, du pays concerné, du profil...

Il existe de nombreuses formes de volontariat. Voici un petit récapitulatif qui aide à y voir plus clair.

Ça s'adresse à qui ?

- *Des profils généralistes ou pointus ?*

- Le volontariat fait appel à toutes sortes de profils : ingénieurs mais aussi généralistes (science po, socio, école de commerce...). La gestion de projet fait appel à toutes sortes de profils. Pas besoin d'être ingénieur pour partir !

A la Guilde, 50% des volontaires envoyés à l'international sont sur des postes de coordination, et n'ont donc pas recours à de fortes compétences techniques.

- Des profils techniques intéresseront certaines structures, comme les ONG d'urgence (nutritionnistes, logisticiens...). Ces missions sont généralement courtes (en moyenne 6 mois). Cependant, ces structures se professionnalisent et envoient de moins en moins de volontaires. Elles privilégient plutôt le salariat.

- *Des débutants ou des profils plus expérimentés ?*

- Pas d'âge pour être volontaire : ce statut, très fréquent sur le terrain, est employé par des jeunes professionnels débutants comme par des personnes ayant déjà quelques années d'expérience. Le VSI, par exemple, ne comporte pas de limite d'âge. La moyenne d'âge pour un VSI pour l'année 2012 était de 32 ans !

- Faut-il avoir de l'expérience ? Non, on peut postuler dès l'obtention de son diplôme, où demander à être envoyé sur le terrain en tant que volontaire suite à un stage dans une ONG.

Les différentes formes de volontariat :

- *Volontariat de service civique (VSC)*

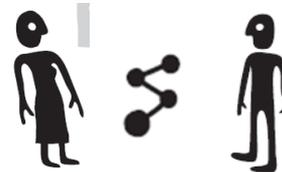
Le VSC date de 2010, héritier du service national, et permet de réaliser une mission en France, de 6 à 12 mois, avec une indemnisation de l'Etat. Ce statut comprend la sécurité sociale française et la cotisation retraite. L'indemnité s'élève à 470 euros nets par mois environ (+ indemnités transport, nourriture).

97% des missions de VSC se font en France, mais il est également possible de les réaliser à l'international, sous la tutelle d'un membre de l'ONG plus expérimenté.

Le VSC est un atout sur le CV pour les recruteurs, qui le perçoivent comme une expérience quasi professionnelle.

- *Volontariat d'initiation et d'échanges :*

C'est une forme de volontariat *bénévole* qui permet à des personnes de s'initier au volontariat dans un pays en développement. Durée : de 15 jours à 2 mois. Il comprend les « chantiers », les stages à l'international et les associations estudiantines.



- *Volontariat de solidarité internationale (VSI) :*

Il existe depuis 1986 et permet à toute les personnes majeures, sans limite d'âge, sans limite de nationalité (sauf la nationalité du pays de destination : on ne peut être volontaire chez soi).

Il permet donc d'envisager du volontariat sud-sud ou nord-sud. Il dure généralement 12 à 24 mois. On peut être VSI durant 6 ans dans sa vie.

Généralement le volontaire VSI est nourri, logé et indemnisé (de 150 à 3000 euros en fonction des compétences, des profils, etc. Généralement entre 500 et 1200 euros). Ce statut permet d'être couvert par la sécurité sociale et de cotiser pour la retraite.

2500 personnes partent chaque année en tant que VSI.

- *Volontariat d'échanges et de compétences :*

Il s'adresse aux salariés ou retraités, et fonctionne avec les congés de solidarité internationaux. Tout salarié, à compter d'un an d'ancienneté dans son entreprise, peut demander un congé exceptionnel, de 15 jours à 6 mois, à l'entreprise. Cette règle est inscrite dans le code du droit du travail. Souvent, les volontaires sont nourris et logés.

Les retraités volontaires représentent 10.000 personnes par an qui partent pour donner de leur temps dans un engagement solidaire.

- *Volontariat international en entreprise (VIE)*

Le VIE s'adresse au jeune candidat (de 18 à 28 ans) disposant au minimum d'un bac+2. La durée de la mission peut varier entre 6 et 24 mois.

Indemnités : en général entre 1400 € et 4000 € (Japon par exemple). Sécurité Sociale Française, mutuelle santé, retraite.

Pour décrocher un VIE, le mieux c'est de contacter les entreprises. C'est le seul moyen de partir à l'étranger tout de suite après les études en intégrant une entreprise. C'est un « accélérateur de carrière », qui permet de décrocher un poste à l'interne si l'expérience s'est bien passée !

- *Volontariat international en administration (VIA)*

Le VIA, c'est le pendant du VIE pour les administrations (services de coopération et d'action culturelle des ambassades, centres et instituts culturels, alliances françaises, établissements de recherche à l'étranger (IRD)). Dans ce cas, c'est à l'administration de faire la démarche, c'est elle qui dépose des offres au niveau d'Ubifrance/Civiweb. En théorie, aucune candidature spontanée ne doit être adressée directement aux ambassades.

Petite différence : il est plus difficile d'intégrer la structure à terme. Lorsqu'il s'agit d'administrations, il peut être nécessaire de passer les concours de la fonction publique d'Etat.